

AFFAIRE N° 17 : renouvellement des autorisations de pratiquer des jeux dans le Casino de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Région et du Département de la Réunion, vient de me faire savoir que la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion souhaite obtenir de Monsieur le Ministre de l'Intérieur le renouvellement de son autorisation d'exploiter la salle de jeux du Casino de Saint-Denis.

Selon la réglementation, le Conseil Municipal doit à cette occasion renouveler son autorisation générale pour la pratique des jeux de Casino dans la Commune (cela avait été initialement accordé par la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 1976 - affaire n° 19).

Si vous êtes d'accord sur ce premier point, je vous demanderais, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission municipale spéciale de contrôle du Casino, de bien vouloir renouveler l'attribution de cette exploitation à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion, conformément au cahier des charges que le Conseil Municipal a approuvé par sa délibération du 7 juillet 1976 (affaire n° 19 bis) pour une période de neuf années prenant fin le 31 décembre 1985.

Je mets cette affaire aux voix.

Mr CHANE-KUNE Maurice - quitte la salle.

Mr M. GERARD - Les Commissions : Affaires Générales et Finances sont favorables.

Le MAIRE - Le Ministère de l'Intérieur a besoin de cet avis pour savoir s'il doit autoriser à poursuivre les jeux ou non.

- Il y a une 2e partie qui n'a pas été rajoutée à ce dossier, notamment la suspension des prélèvements qui vous sera présentée lors d'une prochaine séance.

Le MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

4 Abstentions

ADOPTE A LA MAJORITE

Reçu à la Préfecture
le 02/04/1984

x
x x